

Mise en ligne : 16 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, Nigeria



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Société anonyme au capital de 400.000 fr.

divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée selon acte reçu par M^e Paul André, notaire, rue Saint-Ferréol, Marseille

TITRES FRANÇAIS 9 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Th. Rahm

Un administrateur (à droite) : Dr Baume

Paris, 25 mars 1918

CONSTITUTION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 août 1916)

Société commerciale et indust. de l'Afrique Occidentale. Cap. 400.000 fr. en 800 actions de 500 fr. — Siège, 2 bis, rue de Lyon. Conseil : MM. A. Rahm, Th. Rahm et D. Bloc. Statuts chez M^e André, Marseille. Extrait dans *Gazette du Palais*, 20 juillet 1916.

LA VIE FINANCIÈRE
(*La Dépêche coloniale*, 13 décembre 1918)

Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale. — Assemblée ordinaire, le 27 décembre, à trois heures, à Lyon.

Société Commerciale et Industrielle de l'Afrique Occidentale
(*Le Soir*, 5 février 1919)

Cette société anonyme, au capital de 40.000francs, a approuvé dans les résolutions de son assemblée générale du 27 décembre 1918, les comptes, la nomination de MM. B. Gerbod et Estrade, comme administrateurs, ainsi que le transfert de son siège social.

Siège social : 1, rue des Colonnes, à Paris.

AEC 1922/152 — Société commerciale et industrielle de l'Afrique occidentale, 11, rue des Colonnes, PARIS (2^e).

Capital. — Société an., f. en 1915, 4.000.000 fr. en 4.000 act. de 100 fr. ent. lib.

Objet. — Imp. et export. en A.-O.F. , principalement en Nigeria ; exploit. de mines d'étain à Jos.

Exp — Lainages, étoffes et tous produits.

Imp. — Tous produits : bois, cacao, huile de palme, étain, etc.

Conseil. — MM. Th. Rahm, Thomas Louis, Coquard-Beulas, Dr Baume, Radisson, Gerbod, Estrade, Leclerc.

Convocations
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1922)

Société Commerciale et Industrielle de l'Afrique occidentale. — Ass. ord. et ext., 23 décembre, 8, rue des Archers, Lyon. Augmentation du capital.

BALO, 13 mars 1923
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1923)

Société commerciale et industrielle de l'Afrique occidentale. — Notice publiée en vue de la cotation des titres.

1923 (déc.) : Capital porté de 0,4 à 1,4 MF



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Société anonyme au capital de 1.400.000 fr.

divisé en 4.000 actions ordinaires de 100 fr. chacune

et 10.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Constituée selon acte reçu par M^e Paul André, notaire, rue Saint-Ferréol, Marseille
à Paris, le 20 février 1923

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 5 mars 1924

Siège social à Paris

ACTION DE ACTION NOMINATIVE DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Th. Rahm

Un administrateur (à droite) : Estrade

Augmentations de capital
Société commerciale et industrielle de l'Afrique occidentale
(*La Presse*, 27 décembre 1923)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 17 courant a eu à se prononcer sur une augmentation du capital, sur la création de parts de fondateur, ainsi que sur les modifications subséquentes à apporter aux statuts.

SOCIETE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*Le Journal des finances*, 15 janvier 1924).

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée au siège social, 10, rue Garibaldi, à Marseille

Cette assemblée aura à délibérer sur un projet d'augmentation du capital sur la création de parts bénéficiaires et sur diverses modifications à apporter aux statuts.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 février 1924)

Paris — Modification. — Soc. COMMERCIALE et INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 1, Colonne. — Capital porté de 400.000 fr. à 1.400.000 fr. — 29 déc. 1923. — *Gazette du Palais*.

Annuaire industriel, 1925 :

AFRIQUE OCCIDENTALE (Soc. commerciale et ind. de l'). 3, r. des Archers, Lyon (Rhône). Capital 400.000 francs. Ad. t. Sao-Lyon. Code : AZ français ; ABC 5^e édit.

Exploitation d'une mine d'étain en Nigéria anglaise. Exportation des produits manufacturés. Importation de produits de la Colonie. Huile de palme, arachides, cacao et graines de palme, karité. (1.6874).

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*BALO*, 8 février 1926)

Suite et complément à notre insertion du 12 mars 1923.

Raison sociale. — Société commerciale et industrielle de l'Afrique occidentale.

Législation. — Française.

Siège social. — 1, rue des Colonne, Paris. R. C. 214.275.

Siège administratif. — 9, rue Chavanne, Lyon. R. C. b. 2.146.

Objet. — L'importation et l'exportation en Afrique occidentale, et principalement en Nigéria ; l'exploitation de mines d'étain ; en général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la société. — 99 ans, depuis le 8 juin 1916.

Capital. — 1.400.000 fr., divisé en 14.000 actions de 100 fr. dont 10.000 privilégiées et 4.000 ordinaires. Il a été en outre créé 2.000 parts de fondateur.

Répartition des bénéfices. — 5 p. 100 à la réserve légale ; 5 p. 100 d'intérêt aux actions ;

Sur le solde: 10 p. 100 au conseil ;

15 p. 100 à la direction ;

75 p. 100 aux actions.

Assemblée générale tenue à Paris dans le semestre, qui suit la clôture de l'exercice.

Objet de la présente publication. — Introduction des titres en Bourse.

Bilan au 30 juin 1925.

ACTIF	
Caisse et banques	3.669 50
Frais de constitution	35.000 00
Apports	65.000 00
Terrains, matériel et marchandises	1.408.212 75
Portefeuille	4.018 55
Profits et pertes :	
Exercice précédent	203.223 15
De l'exercice 42.412 21	
	<u>1.761.536 19</u>
PASSIF	
Capital	1.400.000 00
Créanciers divers	361.536 19
	<u>1.761.536 19</u>

Le président du conseil d'administration,
Th. RAHM. Grand hôtel, Tours.
Un administrateur,
ESTRADE, 5, rue Boyer-Barret. Paris (14^e).

BALO du lundi 15 février
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1926)

Sté Commerciale et Industrielle de l'Afrique Occidentale. — Introduction en Bourse des 10.000 actions de priorité de 100 fr. composant, avec 4.000 actions ordinaires, le capital de la société et des 2.000 parts.

Informations financières
SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (S. A. O.)
(*Le Journal des finances*, 19 février 1926)
(*La Liberté*, 1^{er} mars 1926)

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, on enregistre depuis quelque temps des transactions sur le marché hors cote en actions privilégiées Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale, habituellement appelée S.A.O. Ces titres paraissent dignes d'intérêt à plusieurs points de vue, car il s'agit d'une des rares affaires d'étain cotée sur le marché de Paris et de la seule dont l'activité s'exerce en Nigéria Britannique tout en restant contrôlée par des intérêts français. L'affaire, après une période préliminaire qui vient de prendre fin, se présente en outre dans de bonnes conditions pour participer à l'ère de prospérité que l'on s'accorde pour prévoir à toutes les entreprises stannifères bien gérées.

Le capital est de 1.400.000 francs, divisé en 14.000 actions de 100 francs, dont 10.000 privilégiées. et 4.000 ordinaires. Il a été, en outre, créé 2.000 parts de fondateur.

La répartition des bénéfices s'effectue de la manière suivante : 5 % à la réserve légale, 7 % aux actions privilégiées et 5 % aux actions ordinaires. Sur le solde : 10 % au conseil, 65 % aux actions sans distinction, 25 % aux parts bénéficiaires.

Pour ses débuts, la S.A.O. vient de réaliser une opération particulièrement fructueuse.

Ayant, à la suite des travaux de son ingénieur en chef, M. Louis Glaser ¹, qui prospecte depuis quatre années toute la région stannifère du plateau de Bauchi (où se trouvent les gisements de la Nagaruta Tin [sic : Naraguta Tin] et des autres principales exploitations d'étain de Nigéria Britannique) acquis des droits sur sept concessions minières, elle vient de les céder, à des conditions extrêmement avantageuses, à une société anglaise, la North Nigeria Tin Deposits Ltd, créée au capital de £ 65.000 aux fins d'exploitation.

Au point de vue commercial, la S.A.O. possède un comptoir en exploitation à Lagos, et des terrains à Jos, centre de la riche région minière de Bauchi et tête de ligne.

À l'heure actuelle, l'actif net, disponible réalisable, de la S.A.O. représente plus cent cinquante francs par action privilégiée ou ordinaire. Il faut faire état, en outre, des possibilités de plus-value du portefeuille, c'est-à-dire des titres de la filiale ainsi que des nouvelles opérations engagées, qui peuvent laisser des bénéfices aussi intéressants que celle qui vient de se terminer. Il y a enfin l'actif commercial voie d'extension qui peut donner un appoint de bénéfices intéressants.

Dans ces conditions, le cours de 200 francs environ pratiqué hors cote paraît modéré, et l'affaire possédant un indéniable intérêt spéculatif et des possibilités qui peuvent devenir considérables, on peut mettre quelques-uns de ces titres en portefeuille.

GUIDE DU CAPITALISTE
QUELQUES CONSEILS PAR SEMAINE
(*Le Petit Bleu*, 8 mai 1926)

II FAUT ÉVITER

Société Commerciale et Industrielle de l'Afrique Occidentale. — Que l'on n'aille pas croire surtout qu'il s'agit d'une entreprise faisant du commerce ou fabriquant de l'huile, possédant comptoirs et usines. Non, la S. A. O. — c'est ainsi que ses familiers l'appellent — est une société française, née à Lyon, qui, si elle avait de l'argent, exploiterait peut-être bien des mines d'étain dans la Nigéria anglaise. Mais comme les fonds lui manquent et que, d'ailleurs, il n'est pas très sûr qu'il y ait de l'étain dans ses

¹ Louis Glaser (1893-1987) : on le retrouvera à Peñarroya-Maroc. Voir notice : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Penarroya-Maroc.pdf

mines, elle a imaginé, pour allécher quelque peu les amateurs de vignettes de façon à écouler les siennes, de céder des terrains à une compagnie anglaise, laquelle lui servira des revenus lorsqu'il y en aura. De la sorte, alors que d'autres entreprises du même genre n'arrivent que difficilement à vivre en vendant des cacahuètes, la S. A. O. et ses actionnaires s'enrichiront en donnant, à moins que ces derniers — car la Société elle-même n'a pas grand-chose à perdre — ne se réveillent les poches vides.

(*La Liberté*, 21 mai 1926)

Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale (S.A.O.). — Nous sommes informés que la Société termine la négociation de levée d'option sur de nouveaux terrains stannifères récemment prospectés par son ingénieur, qui avait précédemment reconnu les gisements la North Nigeria Tin cédés à cette société par la S.A.O. dans les conditions avantageuses déjà signalées.

Indépendamment de ces perspectives, il ne faut pas oublier par ailleurs que la S.A.O. développe son programme commercial en Nigéria, particulièrement dans la branche automobile, qui est pleine de possibilités dans un pays neuf que la hausse de l'étain enrichit considérablement.

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1926)

Augmentation du capital social de 1.400.000 francs à 3 millions, par l'émission, au prix de 125 francs, de 16.000 actions nouvelles privilégiées de 100 fr., de même ordre et de même rang que les 10.000 privilégiées existantes.

Ces actions participeront aux bénéfices de la société : 1° en ce qui concerne l'intérêt de 7 % à partir du jour de la déclaration notariée de souscription et de versement ; 2° en ce qui concerne le surplus des bénéfices à compter du 1^{er} juillet 1926.

Leur souscription est réservée par préférence, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, aux actionnaires.

À titre irréductible, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de souscrire une action privilégiée nouvelle pour une ancienne, contre remise du coupon n° 1 ; les porteurs d'actions privilégiées auront le droit de souscrire à 12 actions nouvelles pour 10 anciennes, contre remise du coupon n° 1.

À titre réductible, les actionnaires pourront souscrire celles des actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par le droit de préférence irréductible. La répartition, s'il y a lieu, se fera proportionnellement au nombre d'actions anciennes possédées par les souscripteurs.

Les souscriptions à titre réductible faites par des personnes non actionnaires seront réparties au prorata des demandes et du disponible.

Le prix d'émission sera payable en totalité, soit 125 francs par action, lors de la souscription, pour les actions à titre irréductible. Sur celles souscrites à titre réductible, il sera versé, en souscrivant, le premier quart plus la prime d'émission, soit 50 fr., et le solde, soit 75 fr., à la répartition.

La souscription sera ouverte du 11 au 25 octobre, au siège social, 1, rue des Colonnes, à Paris.

QUAND PAIERA-T ON LE COUPON ?
(*Le Petit Bleu*, 5 décembre 1926)

Voici, forcément incomplète, une liste de titres qui, à grand renfort de publicité et de promesses, furent offerts au public, et dont, très solidement, hélas ! le coupon n° 1 est toujours attaché :

... Commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale...

LA SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Soir*, 24 janvier 1927)

VALEURS COLONIALES

Dans le groupe des valeurs coloniales, la Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale (S.A.O.), entreprise qui s'occupe plus particulièrement de la prospection de terrains stannifères, s'est remarquablement comportée durant cette semaine, et la fermeté soutenue de ses cours permet d'envisager une substantielle plus-value à bref délai.

COMMERCE — COMMISSION — EXPORTATION
SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*La Journée industrielle*, 30 janvier 1927)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 28 du courant, a confirmé les décisions prises par le conseil, dans sa séance du 14 septembre 1926, touchant l'augmentation du capital de 1.400.000 francs à 3 millions par la création de 16.000 actions de priorité de 100 francs.

COMMERCE — COMMISSION — EXPORTATION
SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*La Journée industrielle*, 11 mars 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Gachon, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1926 et approuvé les résolutions proposées par le conseil.

Aucun dividende n'a été distribué. Une assemblée extraordinaire, tenue à la suite, a ratifié l'augmentation du capital de 1.400.000 fr. à 3 millions par l'émission de 16.000 actions privilégiées de 100 fr.

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926-27 se soldant par une perte de 91.780 fr. Compte tenu du déficit antérieur, le solde débiteur total s'élève à 443.244 francs.

Société commerciale et industrielle de l'Afrique Occidentale
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928. clos le 30 juin dernier, présentant un bénéfice net de 69.332 fr. 31, qui vient en déduction de la perte antérieure de 443.244 fr. 33.

Les actionnaires ont décidé de reporter à nouveau le solde déficitaire de 373.911 fr. 99.
